



Inscriptions 2019 à l'école maternelle

Votre enfant est né(e) en 2016 ? Il entrera à l'école en septembre prochain. Du mardi 1er février au 31 mars 2019, venez l'inscrire en mairie.

- Vous présenter en régie avec votre livret de famille et votre justificatif de domicile.
- Vous diriger ensuite vers le service scolaire pour le certificat de préinscription.
- Prendre rendez-vous avec la direction de l'école pour finaliser l'inscription.

Votre enfant est né entre janvier et mars 2017 ?

Il peut être pré-inscrit en toute petite section. Son admission est confirmée par le directeur d'école, à la pré-rentrée, en fonction des places disponibles. Télécharger la [fiche pratique](#)